**30ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(7 - 18 mai 2018)**



**Burkina Faso**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 7 mai 2018 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Burkina Faso pour la présentation de son rapport.

La France salue les avancées notables en matière de démocratie et d’Etat de droit depuis l'insurrection d'octobre 2014. A cet égard la France se réjouit de la tenue d’élections en 2015 et en 2016, du vote en 2015 d’une loi sur la réforme du statut de la magistrature et du projet de Constitution qui, en particulier, prévoit l’abolition de la peine de mort.

Dans ce contexte, la France adresse les recommandations suivantes au Burkina Faso:

* poursuivre les efforts visant à encadrer les groupes d'autodéfense, parfois accusés de pratiques de tortures, de violence et de racket ;
* veiller au plein respect des droits de l'homme par les forces de défense et de sécurité burkinabè, y compris dans leur lutte nécessaire contre les groupes terroristes ;
* mettre tout en œuvre pour protéger les enfants dans les sites d’orpaillage ;
* redoubler d’efforts pour améliorer les conditions de vie et le traitement des détenus ;
* poursuivre les efforts visant à garantir de manière effective l’indépendance et l’impartialité de la justice ;
* renforcer les mesures visant à garantir l’accès à la justice, notamment en poursuivant l’ouverture à de nouvelles juridictions.